

Prangins, le 4 décembre 1977

Au CONSEIL COMMUNAL
de P r a n g i n s

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis no. 58/77
concernant le maintien du service de transport public par bus
reliant Prangins et Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs.

La commission chargée de l'étude du préavis 58/77 s'est réunie le 22 et le 30 novembre 1977. Lors de la première séance, M. Mathey, Syndic, l'a orientée sur les développements récents de la situation.

Vous remarquerez d'emblée que la décision que prendra le conseil au sujet du préavis ci-dessus, a une portée qui va au delà du crédit de fr. 60.000,- demandé pour prolonger d'une année le service du bus public pranginois. En effet, dans le cas où pour des raisons financières la suppression ou le remplacement du bus par un transport scolaire s'imposerait, il vaudrait mieux prendre immédiatement les dispositions nécessaires. Inversement, une suppression du transport public entraînerait la perte de la concession accordée par le service fédéral des transports et l'impossibilité d'une remise en service à brève échéance.

En conséquence, nous nous sommes efforcés de déterminer quelles étaient les chances de maintien du transport public dans le cadre d'une association avec la commune de Nyon. Une harmonisation sur le plan régional n'apparaît pas possible pour le moment.

Grâce à la diligence des Municipalités de Nyon et Prangins et à la collaboration des services du Nyon-St.Cergue une étude déjà poussée a été faite. Elle prévoit une refonte et une unification des deux services de bus communaux actuels ce que présenterait les avantages suivants:

- Parcours plus fonctionnel

La ligne de Prangins desservirait les mêmes secteurs que jusqu'ici, tout en touchant le quartier des Rives à Nyon (trajet projeté: Gare de Nyon - Zyma - Benex - Rte. du Curson - Village - Hôpital - Rte. du Lac - Débarcadère - Gare de Nyon).

- Horaire mieux adapté

Les Municipalités ont le choix entre une adaptation de l'horaire actuel et un horaire dit cadencé tenant compte des demandes des lundis et des samedis par rapport aux autres jours ouvrables.

- Meilleure utilisation des chauffeurs et des bus.

2,5 unités - chauffeurs et 2 bus suffiraient à l'ensemble du réseau, le service étant comme jusqu'ici assuré par un exploitant.

Une première calculation des frais fixes et variables établie séparément par Louisrama et 2 experts pour un kilométrage annuel de près de 75.000 km fixe entre fr. 2,42 et fr. 2,46 le prix de revient au km. La répartition des déficits d'exploitation se ferait en fonction des km parcourus et de la recette moyenne pour chaque commune. Il est difficile de fixer avec précision la part de déficit qui reviendrait à Prangins. Les premières estimations sont toutefois optimistes. Si la fréquentation actuelle pouvait être maintenue, voire légèrement augmentée, cette part deviendrait tout à fait acceptable, c'est à dire inférieure à la garantie de fr. 40.000,- accordée initialement par le Conseil. La participation cantonale ne peut être estimée pour le moment. Les Municipalités de Nyon et Prangins se sont déjà prononcées favorablement pour la solution intercommunale avec adoption de l'horaire cadencé.

Sans se prononcer sur le détail des calculations et de l'horaire qui ne sont pas de son ressort, notre commission estime que l'étude très sérieuse qui a été faite est de nature à influencer la décision que doit prendre le conseil,

Nous avons également étudié l'alternative d'un transport uniquement scolaire. La solution de déplacer les élèves à l'aide d'un petit bus de 18 places serait financièrement avantageuse, mais présente l'inconvénient d'être insuffisante pour l'ensemble des écoliers qui pourraient prendre le bus, en particulier en hiver; la mise en service d'un bus plus grand desservant les mêmes quartiers que le car actuel coûterait

notablement plus cher.

En conclusion, sur la base des considérations ci-dessus, et tout en réservant la décision finale des autorités nyonnaises et pranginoises, la Commission estime que la solution d'un bus intercommunal a des bonnes chances d'aboutir; dans l'intervalle, il y a lieu de maintenir le système actuel.

A l'unanimité, elle vous propose:

- 1) d'autoriser la Municipalité à renouveler le contrat qui lie la Commune de Prangins et les Transports Publics de la Région Nyonnaise S.A. pour une année, soit au maximum jusqu'au 28 février 1979, des réserves étant faites pour le cas où le bus intercommunal entretrait en service avant cette date.
- 2) d'autoriser la Municipalité à porter au budget de 1978 la somme de fr. 60.000,- au chapitre du bus pranginois.

La Commission:

A. Fischer



F. Liechti



J. Gautschi



J.D. Mottier



S. Badoux
(rapporteur)

